



**Les paradis fiscaux sont illégitimes...  
Résistons pour une plus grande justice sociale !**

**Mémoire soumis à la Commission des finances publiques  
de l'Assemblée nationale du Québec**

**Présenté par l'Association pour la Taxation des Transactions financières et pour  
l'Action Citoyenne (ATTAC Québec)**  
3720, avenue du Parc, bureau 303  
Montréal (Québec) H2X 2J1  
Tél. : (514) 982-6606 p.2258  
[quebec@attac.org](mailto:quebec@attac.org)

Présenté le 15 septembre 2016

## Présentation d'ATTAC

Fondée en 1998 en France, ATTAC (Association pour une taxe sur les transactions financières et pour l'action citoyenne) est présente dans une vingtaine de pays sur quatre continents. Active depuis 2000, ATTAC Québec s'intéresse aux questions de fiscalité, défendant en particulier l'utilité et la nécessité d'une taxe sur les transactions financières, et réclame l'élimination des paradis fiscaux. Particulièrement préoccupés par les enjeux de démocratie, de justice sociale et climatique, et par la sauvegarde des services publics, enjeux importants pour le gouvernement du Québec, c'est sous cet angle que nous abordons la question des paradis fiscaux. ATTAC Québec a organisé en 2012 un numéro spécial de la revue *Vie économique* (vol 3, no 3) intitulé «Paradis fiscaux : une injustice fiscale».

L'évitement fiscal repose sur une planification fiscale agressive et désigne tous les procédés qui, sans être illégaux, ne respectent pas l'esprit de la loi. L'évasion fiscale, elle, concerne la « non-déclaration des revenus légaux ou dissimulation des revenus illégaux ou désobéissance aux règles fiscales<sup>1</sup> ».

Ce mémoire ne reprendra pas l'argumentaire du mémoire auquel ATTAC Québec souscrit comme membre de la Coalition Échec aux paradis fiscaux. Il vise plutôt à vous faire part brièvement de l'analyse que le mouvement ATTAC à l'échelle internationale fait des paradis fiscaux, et des principales recommandations d'actions qui sont à la portée du gouvernement du Québec.

### Sans banques, pas de paradis fiscaux

Comme vous le savez, l'expression « paradis fiscaux » recouvre une nébuleuse d'institutions, de personnes (conseillers fiscaux, comptables, banquiers, etc.), et de mécanismes permettant à des entreprises, légales ou non, et à des individus généralement fortunés, d'éviter de payer, légalement ou non, des impôts qui auraient dû être versés aux gouvernements.

Les banques ne sont pas nécessairement responsables de l'organisation de cette nébuleuse, mais il est clair que sans leur collaboration et leur complicité ainsi que les mécanismes et outils qu'elles mettent à disposition, le phénomène des paradis fiscaux serait atrophié et non en expansion comme c'est le cas aujourd'hui. Leur collaboration encourage en pratique l'utilisation des mécanismes facilitant l'escroquerie.

Or, les banques n'existent que grâce à l'encadrement législatif de chaque pays, et à la protection que fournissent les divers gouvernements à ces appareils de gestion de la monnaie. Donc seuls les gouvernements peuvent obtenir des banques les

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec. Ministère des Finances. 2009. *Les planifications fiscales agressives*. Document de consultation.

collaborations ou à défaut imposer les mécanismes, qui pourraient rendre non-opérationnels les paradis fiscaux et ainsi éliminer les possibilités d'évasion et d'évitement fiscal facilités par ceux-ci.

### **Une économie au service de qui ?**

Voici une description du mode de fonctionnement de l'économie moderne, faite à grands traits.

L'organisation de base des économies modernes est la corporation (société par actions). Dans le contexte de l'état de droit en Occident, les corporations sont des personnes à part entière, ayant tous les droits (sauf le droit de vote), tout en n'ayant que des responsabilités limitées à la valeur des investissements des actionnaires. Or les corporations peuvent faire fi des contraintes de temps et d'espace auxquelles les personnes physiques sont astreintes : elles peuvent être éternelles et avoir le don d'ubiquité (exister simultanément dans de multiples pays), contrairement aux personnes physiques. De plus, elles sont encouragées à maximiser la valeur de l'avoir des actionnaires au détriment de leurs autres raisons d'être : la qualité du produit/service aux clients, le respect de l'environnement et le bien-être des travailleurs. Les corporations sont donc encouragées à être «prédatrices» de leur environnement au bénéfice des actionnaires. Et elles sont les seules à pouvoir se payer, pour continuer à accroître leur pouvoir, la grande majorité des ressources en droit de la planète, des «think tanks» de la planète, et de ce qu'on appelle maintenant des «lobbies» auprès des gouvernements et instances internationales.

Dans ce contexte où les gouvernements incarnent le seul rempart organisé susceptible de légitimer les droits des «citoyens ordinaires», de l'environnement, et des travailleurs, le monde corporatif, dont les banques, a proposé et promu les instruments modernes de l'économie qui visent entre autres, à affaiblir ces gouvernements. La dynamique entre les détenteurs de pouvoir financier et les gouvernements a évolué durant les dernières décennies ; et les paradis fiscaux sont un des trois principaux éléments structurants, à côté des dépenses au bénéfice des corporations, et des traités dits de «libre-échange», définissant la dynamique entre ces corporations et les gouvernements.

Les gouvernements ont été particulièrement sensibles aux argumentaires fournis par les corporations et leurs lobbies, ce qui a mené à leur propre affaiblissement. Les trois mécanismes permettant d'y arriver sont :

1. **Affaiblir les gouvernements en augmentant leurs dépenses au bénéfice des corporations** : le cas le plus patent est l'augmentation inutile des frais financiers depuis le début des années 70 dans chaque pays d'Occident. Les gouvernements ont décidé de ne plus emprunter à leur propre banque centrale sans payer d'intérêt aux banques privées, ce qui explique une bonne partie de la dette accumulée par les gouvernements.

2. **Affaiblir les gouvernements en diminuant les revenus (impôts) provenant des personnes qui contrôlent beaucoup d'argent** : grâce à la pression exercée par l'existence/la légitimité accordée aux **paradis fiscaux**, les gouvernements non seulement ne perçoivent pas les revenus qui s'y cachent, mais aussi tendent à être de moins en moins exigeants vis-à-vis des corporations et individus riches (fiducies, taxe sur capital, reports d'impôt, etc.). Ce choix oblige les gouvernements à ne percevoir leurs revenus que chez les facteurs fixes de revenus (qui ne déménagent pas) tels la consommation locale, la classe moyenne et les PME locales.
  
3. **Affaiblir les gouvernements en contraignant leur capacité de légiférer et réglementer** : plus les économies (investissements, emplois, exportations) dépendent de corporations étrangères, moins il est facile de protéger adéquatement les citoyens, les travailleurs et l'environnement du pays. Or, **avec les dits «traités de libre-échange»**, les gouvernements favorisent l'avènement d'économies de succursales, non seulement au Québec, mais ailleurs dans le monde, en concentrant le pouvoir vers un nombre de plus en plus limité d'entreprises. Les corporations étrangères ont toujours plus de marge de manœuvre que les corporations locales. Par les traités de protection des investissements étrangers, elles peuvent même poursuivre tout gouvernement adoptant une loi ou un règlement susceptible de priver la corporation étrangère d'éventuels profits. En voici 2 exemples :
  - a. LonePine Resources, une société canadienne incorporée dans la législation de complaisance du Delaware, qui poursuit actuellement le gouvernement fédéral pour une somme de 250 millions \$ US pour perte de profits escomptés entre 2012 et 2014, suite à l'annulation de son permis en raison de l'interdiction de forages pétroliers et gaziers durant deux ans dans l'estuaire du St-Laurent décrétée par le gouvernement du Québec.
  - b. L'acquisition de RONA par une firme américaine à l'aide de clauses inaccessibles aux concurrents canadiens qui auraient voulu l'acquérir.

**Le message des ATTAC des divers pays à leurs gouvernements est le suivant : Ne vous laissez pas faire ; RÉSISTEZ !**

## Recommandations d'ATTAC Québec

C'est ce cadre général d'analyse qui amène ATTAC à réclamer l'abolition des paradis fiscaux, et à dénoncer l'illégitimité de leur existence.

Passons maintenant aux principaux moyens de résistance aux paradis fiscaux accessibles au gouvernement du Québec: ces moyens sont d'autant plus légitimes que le Québec offre aux corporations qui y opèrent des infrastructures, une main d'œuvre et des services qu'on peut qualifier de classe mondiale. D'autres intervenants, telle la Coalition Échec aux Paradis Fiscaux, mettent de l'avant diverses recommandations pertinentes auprès de cette Commission ; nous ne soulignons que celles qui nous apparaissent les plus importantes.

1. D'abord, le gouvernement du Québec devrait faire une estimation annuelle des revenus perdus en raison de l'existence de paradis fiscaux. Il peut le faire de deux manières : directement comme revenus non perçus comme en a fait un exercice le ministère des Finances pour le bénéfice de cette Commission, et indirectement comme revenus non perçus par la baisse des taux d'imposition applicables aux plus riches et aux corporations par crainte de voir les fortunes s'éclipser vers des environnements fiscaux plus cléments.
2. Le gouvernement du Québec n'a pas autorité sur les banques à charte fédérale, mais il peut exiger qu'elles rendent des comptes sur leurs activités au Québec et, surtout, il peut encadrer l'institution financière très importante au Québec qu'est le mouvement Desjardins. Pourquoi ne pas trouver les moyens réglementaires obligeant la fermeture de toute filiale du mouvement Desjardins dans les paradis fiscaux, notamment à la City de Londres ?
3. Le gouvernement du Québec pourrait aussi exiger de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) qu'elle fasse pression auprès des entités où elle a des investissements pour qu'elles ferment toute filiale dans les paradis fiscaux. L'annexe 1 ci-jointe présente des renseignements tirés des documents publics de la CDPQ, et démontre que la CDPQ, par ses placements, rend légitime l'existence des paradis fiscaux, sans doute pour d'excellentes raisons financières, mais en encourageant du même coup ces mécanismes facilitant l'escroquerie.
4. Le gouvernement du Québec peut aussi exiger des entreprises fournisseuses de services, bénéficiaires de subventions, ou associées avec lui en tant que partenaires (dans des PPP, par exemple), qu'elles démontrent qu'elles n'ont pas recours aux stratagèmes fiscaux impliquant des législations de complaisance notoires, à défaut de quoi elles seraient disqualifiées. Par exemple, il est inadmissible que les quatre principaux partenaires de Revenu Québec pour la transmission des déclarations de revenus aient leurs sièges sociaux ou des filiales dans des paradis fiscaux !
5. Pour le gouvernement du Québec, le recours à la planification fiscale agressive devrait être un critère disqualifiant en matière de financement public, d'accès aux crédits et aux subventions. Par exemple Investissement Québec et sa filiale

Ressources Québec (RQ) ont octroyé du financement public à des entreprises du secteur minier faisant affaire avec des paradis fiscaux pour diminuer leurs contributions déjà largement inférieures à la moyenne canadienne. RQ a notamment promis 12 millions pour la mine Dumont de Royal Nickel, un projet qui a reçu du financement d'une compagnie-écran installée aux Bermudes, un paradis fiscal notoire, dans le but avoué de payer moins d'impôt.

6. Considérant que l'investissement dans l'embauche de vérificateurs pouvant enquêter au sujet des planifications fiscales abusives permet de récupérer près de 30 fois la somme investie (voir document de Revenu Québec soumis lors de l'Étude des crédits budgétaires 2014-2015, le 3 juillet 2014), ATTAC Québec encourage le gouvernement du Québec à investir dans cette mesure, recommandée d'ailleurs par la Commission Godbout.
7. Le gouvernement du Québec devrait faire pression sur le gouvernement du Canada pour qu'il soutienne fermement la lutte contre les paradis fiscaux dans sa politique étrangère. En particulier le Canada devrait :
  - a. coordonner ses efforts avec ceux de l'OCDE sur le sujet, plutôt que de faire cavalier seul dans ce domaine comme il l'a fait au cours des dernières années,
  - b. poser des gestes cohérents en cessant notamment le maintien de conventions fiscales aberrantes, permettant justement l'utilisation des paradis fiscaux,
  - c. exiger des banques canadiennes qu'elles ferment leurs filiales multiples dans les paradis fiscaux,
  - d. criminaliser les organismes et les banques qui encouragent ou facilitent l'évitement et l'évasion fiscaux.
8. La loi sur la fiscalité d'un Québec assumant tous ses pouvoirs pourrait très bien prévoir d'imposer les revenus gagnés sur son territoire par les entreprises multinationales. À court terme, le Québec devrait signer des conventions fiscales avec les pays qui, entre autres, prévoient l'échange automatique d'informations financières, et ne rendent pas légal l'évitement fiscal (voir mémoire d'Échec aux paradis fiscaux).

Bref, ATTAC Québec vous répète le message général des ATTAC à l'échelle internationale auprès des divers gouvernements : **Ne vous laissez pas faire ; RÉSISTEZ ! Il est absolument essentiel de prendre rapidement des mesures fermes et efficaces pour éliminer l'évasion et l'évitement fiscaux qui se font par les paradis fiscaux.**

## Annexe 1 sur les activités de la Caisse de dépôt et placement du Québec

### Entités incorporées dans les paradis fiscaux détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec ou emprunteuses auprès de la Caisse.

Sources :

Caisse de dépôt et placement du Québec. 2014. Renseignements additionnels au rapport annuel.

Caisse de dépôt et placement du Québec. 2014. Rapport annuel.

Opencorporates. OpenLEIs. <http://openleis.com/>

#### INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

##### FILIALES NON CONSOLIDÉES

Entités « incorporées aux Îles Caïmans conformément à la structure du commanditaire ».

Entité	État
<b>Fonds de couverture</b>	
CDP WTN Diversified Strategy Fund Limited	Îles Caïman
AIM Quantitative Global SF II Ltd	Îles Caïman
Crestline CDP Opportunity Fund LP	Îles Caïman
DGAM CDP Unique Strategies Fund	Îles Caïman
Fort Global Quebec LP	Îles Caïman
Newport Mount Royal Opportunity Fund Ltd	Îles Caïman
Solaise Systematic Fund Limited	Îles Caïman
<b>Fonds de placement privés</b>	
GSO Churchill Partners LP	Îles Caïman
KKR-CDP Partners LP	Îles Caïman
<b>Technologies de l'information</b>	
Blackstone Firestone Principal Transaction Partners (Cayman) LP	Îles Caïman

Source : Caisse de dépôt et de placement du Québec. 2014. Rapport annuel, p. 181.

## ENTREPRISES ASSOCIÉES

Entité	État
<b>Énergie</b>	
Fluxys	Belgique
<b>Finance</b>	
NewStar Credit Opportunities Fund Ltd	Îles Caïman
Catalina Holdings (Bermuda)	Bermudes

Source : Caisse de dépôt et de placement du Québec. 2014. Rapport annuel, p. 182.

## INVESTISSEMENTS EN ACTIONS ET EN OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES

Entité	État
<b>Secteur immobilier</b>	
Blackstone Property Partners	Îles Caïman
Lone Star Fund III (Bermuda) LP	Bermudes
Lone Star Fund IV (Bermuda) LP	Bermudes
Lone Star Fund V (Bermuda) LP	Bermudes
Lone Star Fund VI (Bermuda) LP	Bermudes
TPG Real Estate Partners	(É-U) Delaware
<b>Placements privés et infrastructures</b>	
ArcLight Energy Partners Fund III LP	(É-U) Delaware
ArcLight Energy Partners Fund IV LP	(É-U) Delaware
ArcLight Energy Partners Fund V LP	(É-U) Delaware
Ares Corporate Opportunities Fund II LP	(É-U) Delaware
Ares Corporate Opportunities Fund III LP	(É-U) Delaware
Ares Corporate Opportunities Fund IV LP	(É-U) Delaware
Avenue Special Situations Fund V	(É-U) Delaware
Avenue-CDP Global Opportunities Fund LP	Îles Caïman
Brookfield Capital Partners Fund	Îles Caïman

Carlyle/Riverstone Global Energy & Power	(É-U) Delaware
Catalina Holdings (Bermuda)	Bermudes
CDR USF Co-Investor	Îles Caïman
Cerberus CDP IC Partners,	Îles Caïman
Cerberus Institutional Partners LP (Series Four)	(É-U) Delaware
Clayton Dubilier & Rice Fund	Îles Caïman
Colonial Pipeline Company	(É-U) Delaware
Denver Partners LLC	(É-U) Delaware
European Directories SA	Luxembourg
Fortress Investment Fund V LP	Îles Caïman
GSO Churchill Partners II LP	Îles Caïman
GSO Churchill Partners LP	Îles Caïman
Invenergy US Wind Holdings LLC	(É-U) Delaware
Lone Star Fund III (Bermuda) LP	Bermudes
NB Co-Investment Partners LP	(É-U) Delaware & Îles Caïman
OCM Opportunities Fund VII (Cayman)	Îles Caïman
OCM Opportunities Fund VIIb LP	Îles Caïman
OCM Principal Opportunities Fund IV (Cayman)	Îles Caïman
OHA - CDP ESCF, LP	Îles Caïman
Quantum Energy Partners IV LP	(É-U) Delaware
Riverstone Global Energy & Power Fund V LP	(É-U) Delaware
Sports Authority Inc, The	(É-U) Delaware
TPG Partners V LP	(É-U) Delaware
TPG Partners VI LP	(É-U) Delaware
<b>Revenu fixe</b>	
Aramark Services Inc	(É-U) Delaware
HCA Inc	(É-U) Delaware

Sources : Caisse de dépôt et de placement du Québec. 2014. Renseignements additionnels au rapport annuel, p. 152-163

Opencorporates. OpenLEIs. <http://openleis.com/>